



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique  
Division Prestations  
3003 Berne

Par e-mail à: [abteilung-leistungen@bag.admin.ch](mailto:abteilung-leistungen@bag.admin.ch); [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch)

Lieu, date	Berne, le 29 avril 2016	N° direct	031 335 11 13
Interlocuteur	Martin Bienlein	E-mail	<a href="mailto:martin.bienlein@hplus.ch">martin.bienlein@hplus.ch</a>

### **Audition sur les modifications prévues de l'OAMal et de l'OPAS dans le domaine des fournisseurs de prestations et de la réglementation des taxes concernant les formations continues dans le domaine des analyses médicales**

Mesdames, Messieurs,

Dans son courrier du 29 mars 2016, l'Office fédéral de la santé publique OFSP nous invite à nous exprimer dans le cadre de l'audition sur les modifications prévues de l'OAMal et de l'OPAS dans le domaine des fournisseurs de prestations et de la réglementation des taxes concernant les formations continues dans le domaine des laboratoires médicaux. Nous vous en remercions vivement.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle compte 236 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux répartis sur 369 sites en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires.

#### **H+ soutient la révision de l'OAMal mais prie l'OFSP d'examiner**

- **si tous les psychologues ne peuvent pas être inclus dès maintenant dans les ordonnances par analogie avec les neuropsychologues sur la base de la LPsy;**
- **si les organisations des neuropsychologues (le cas échéant, de tous les psychologues) ne peuvent pas être intégrées dès maintenant, comme la proposition en est faite pour toutes les autres professions.**

H+ soutient nommément l'intégration des neuropsychologues, comme cela a déjà été indiqué dans notre réponse à l'audition du 18 mars 2013. La facturation de leurs prestations ambulatoires aux patients dans l'AOS a pris du retard.

Les explications sont en partie imprécises. Premièrement, si la neuropsychologie est appliquée dans la plupart des cas dans une perspective diagnostique, elle est aussi utilisée dans certains cas comme thérapie.

Deuxièmement, les prestations de neuropsychologie ne peuvent être facturées pour le moment par les hôpitaux et les polycliniques spécialisées qu'à des patients AOS en séjour stationnaire. Il n'existe actuellement ni facturation à la charge de l'AOS, ni tarif AOS, pour les prestations de neuropsychologie à des patients en ambulatoire. Il ne nous apparaît donc pas clairement sur quelles bases les surcoûts ont été calculés. Des reports du domaine stationnaire sur

l'ambulatoire ne sont pas à attendre car un examen neuropsychologique n'est pas déterminant pour décider si un patient doit être traité en stationnaire ou en ambulatoire.

H+ prie en outre l'OFSP de mener, dans la mesure de ses ressources, des contrôles aussi efficaces que possible pour la reconnaissance des formations continues dans le domaine des analyses médicales et de réduire ainsi les coûts supplémentaires pour les hôpitaux et les cliniques.

Enfin, H+ soutient l'intégration des organisations des logopédistes, qui est également en souffrance.

Nous vous remercions de prendre en compte nos demandes et restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations



Dr Bernhard Wegmüller  
Directeur